

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 267

Artikel: Les Parques
Autor: Trolliet, Gilbert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026448>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et M. Jucker jura, mais un peu tard...

A l'exception des gouvernements dicatoires du Portugal, de l'Espagne et de la Grèce, le Conseil fédéral est actuellement, après la défaite du cabinet conservateur en Angleterre, le gouvernement le plus antisyndical d'Europe occidentale. Ce constat brutal a été fait par Waldemar Jucker, secrétaire de l'Union syndicale suisse, dans un récent bulletin de la « Correspondance syndicale ». Avec des exemples à l'appui : avec l'ordonnance d'exécution de l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices, le gouvernement s'est attribué la compétence de refuser le report total ou partiel des augmentations de salaires sur les prix.

Cas unique en Europe, le Conseil fédéral, après l'augmentation du prix du pétrole, s'est permis de rendre public un indice du coût de la vie ne tenant pas compte de cette augmentation; dans le

but inavoué d'attaquer la pleine compensation du renchérissement pour les salariés.

Ce n'est pas tout. Lors du débat conjoncturel le gouvernement s'est prononcé avec vigueur pour l'inclusion de la politique des revenus dans la panoplie des moyens d'intervention qu'il aimerait avoir à disposition, tout en refusant catégoriquement le contrôle des investissements privés. C'est une volonté clairement affirmée de se passer des syndicats dans la formation des salaires.

Le pire

Enfin l'avant-projet de révision de la loi sur les cartels prévoit de soumettre les organisations syndicales aux dispositions prévues par cette loi. Aucun gouvernement d'un pays industriel n'est encore allé jusque-là.

En conclusion le secrétaire de l'USS se demande ce qui se passe au sein du Conseil fédéral pour qu'il soutienne ou décide coup sur coup de telles mesures.

du Vorort, demandant un blocage des salaires et un allongement de la journée de travail. Quand la situation conjoncturelle se détériore, le patronat cherche à en faire supporter les conséquences aux salariés, et, par l'intermédiaire du pouvoir politique, à restreindre le champ d'action syndical.

Reproches inutiles

Faut-il reprocher cette attitude aux patrons et au gouvernement ? Si le rapport des forces leur est favorable, ils auraient tort de se gêner !

Par contre, dans une telle situation, le statut de grande organisation, reconnue et respectable, ne fait plus le poids. L'USS en est offusquée; c'est chose compréhensible, mais la réaction reste un peu courte.

Une fois encore, la conclusion s'impose : la force d'un syndicat réside dans le nombre et la qualité de ses membres, dans leur capacité d'agir pour défendre leurs intérêts sur le terrain, quelle que soit par ailleurs l'habileté à négocier de ses dirigeants.

EN GUISE DE RÉPONSE

L'Union syndicale est considérée depuis plusieurs décennies déjà comme un interlocuteur privilégié par le gouvernement et les organisations patronales; elle fait partie du « club des grands », régulièrement consultés pour toutes les décisions importantes qui sont prises dans ce pays; ses fédérations signent les conventions collectives qui réglementent les rapports entre salariés et employeurs. Est-ce ce rôle qui a donné des illusions aux dirigeants syndicaux ?

Une époque révolue

Parce qu'enfin, à notre connaissance, le gouvernement n'a jamais montré des dispositions particulièrement bienveillantes à l'égard des syndicats et des travailleurs. Nous ne sommes plus à l'époque glorieuse des radicaux progressistes du XIXe siècle. Faut-il rappeler à W. Jucker que le

Conseil fédéral est un gouvernement bourgeois; qu'au Parlement c'est une majorité bourgeoise qui prend les décisions ?

Certes, la période de haute conjoncture d'après-guerre a pu faire illusion. L'augmentation de la productivité a permis des hausses de salaires considérables, mais aussi des profits plus considérables encore. Il ne faut pas oublier pour autant que les travailleurs en Suisse occupent la tête du peloton pour la durée du travail, mais sont parmi les derniers en ce qui concerne les vacances, la sécurité sociale. Ne parlons pas de la présence syndicale dans les entreprises.

Pourtant, cet étonnement des syndicats devant ce qu'ils perçoivent comme une attaque de la part du gouvernement, cet étonnement nous étonne. Les exigences patronales ont été clairement exprimées, la campagne soigneusement orchestrée depuis la fameuse déclaration de Junod, président

Les Parques

Mille ans passent comme un songe.
N'effrayez point les oiseaux,
Prenez garde aux fines branches,
Voyez l'éclair des ciseaux.

Lentes, sages et cruelles,
Bientôt, nous les surprenons,
Bonnes filles éternelles
Qui n'ont d'âge ni de noms,

Qui n'entendent nulle invite !
Pas la peine d'appeler :
La vie, elle, va trop vite,
Laissons mille ans s'écouler.

Gilbert Trolliet